



---

2024- 2029



# **Programme politique**

**elevate. empower. engage.**



## Contenu

<b>INTRODUCTION</b> .....	4
<b>DIGNITE HUMAINE</b> .....	6
BIOETHIQUE .....	6
REPRODUCTION ET CONTRACEPTION .....	7
LA MATERNITE DE SUBSTITUTION.....	8
HANDICAP.....	8
VIEILLISSEMENT ET EUTHANASIE .....	8
<b>FAMILLES EN BONNE SANTE</b> .....	9
DROITS DE L'ENFANT .....	10
LIBERTE D'ENSEIGNEMENT .....	11
<b>UNE ECONOMIE AU SERVICE DES PERSONNES ET DE LA PLANETE</b> .....	12
MODELE DES PARTIES PRENANTES .....	13
COMMERCE ET TRANSPORT .....	13
INNOVATION, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT .....	13
FINANCES ET SERVICES.....	14
AGRICULTURE ET PECHE.....	15
DURABILITE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT .....	16
<b>LIBERTE, SECURITE ET STABILITE</b> .....	17
AFFAIRES ETRANGERES .....	17
SECURITE ET MIGRATION .....	18
<b>LUTTE CONTRE L'ESCLAVAGE MODERNE</b> .....	21
TRAVAIL FORCE.....	21
EXPLOITATION SEXUELLE.....	22
<b>REFORME DE L'UNION EUROPEENNE</b> .....	25
ROLE DE L'UE.....	25
REPRESENTATION DES CITOYENS DANS L'UE .....	25
UN NOUVEAU MODELE .....	26
<b>HONORER LES RACINES CHRETIENNES DE L'UE</b> .....	27
LIBERTE DE RELIGION OU DE CONVICTION .....	27
LIBERTE DE RELIGION DANS LE MONDE .....	28
LIBERTE DE RELIGION EN EUROPE .....	28

## INTRODUCTION

Au cours des cinq dernières années, l'Union européenne a connu une période dynamique et transformatrice marquée par d'importants développements économiques, sociaux et politiques. Lorsque nous réfléchissons à cette période, il devient évident que l'Union européenne a été façonnée à la fois par des défis et des opportunités, ses États membres traversant diverses crises, mettant en œuvre des réformes et s'efforçant de parvenir à une plus grande unité.

L'apparition de la pandémie de COVID-19 en 2020 a provoqué un choc économique sans précédent, mettant à l'épreuve la résilience et la solidarité de l'Union. Alors que les États membres étaient confrontés à d'immenses défis sanitaires et économiques, l'UE a pris des mesures pour en atténuer l'impact, en établissant un plan de relance complet et en renforçant l'importance de la coopération et de la cohésion. À certains égards, on pourrait dire que les efforts déployés pour contenir la propagation sont allés trop loin, laissant les gens frustrés et isolés. Nous continuons tous à tirer les leçons de la pandémie et à donner un sens à ce qui s'est passé afin d'être mieux armés pour faire face à la prochaine crise.

L'invasion non provoquée de l'Ukraine par la Fédération de Russie a considérablement aggravé les tensions ressenties par l'Europe en provoquant d'importants déplacements de population en Europe et en remettant en cause la sécurité dans la région. Les sanctions imposées par l'Union européenne, bien que nécessaires, ont fini par déclencher une crise énergétique et une forte inflation.

Ces développements ont aggravé les problèmes déjà existants dans les sociétés européennes. D'énormes différences en matière d'emploi, de richesse et de produit intérieur brut persistent entre les États membres du Nord et de l'Ouest et ceux du Sud et de l'Est de l'Europe. Une montagne de dettes pèse toujours sur les économies européennes et notre richesse reste liée et dépendante de gouvernements non démocratiques. La recherche constante de la croissance économique se fait souvent au détriment de l'environnement qui nous entoure. Nous proposons des moyens pour que les entreprises européennes puissent se développer et prospérer tout en utilisant les ressources de manière durable, car nous pensons que prendre soin de cette planète est un mandat donné par Dieu.

Dans ce programme politique 2024-2029, le Mouvement Chrétien Politique Européen (ECPM) présente ses valeurs fondamentales et sa vision sur la manière de faire face aux défis actuels de l'UE afin de faire de l'Union européenne un endroit meilleur et plus sûr. A chaque élection européenne, l'ECPM souhaite mettre en avant et promouvoir les fers de lance présentés dans ce programme, qui représentent selon nous des réponses sensées et pratiques aux défis de l'Europe.

L'ECPM reconnaît l'Union européenne comme une réalité politique et sociale et nous avons une approche constructive, mais critique, de la forme actuelle de l'UE. Dans de nombreux cas, le niveau d'implication des institutions européennes doit être réduit. Nous plaidons pour une adhésion stricte au principe de subsidiarité et pour des réformes claires définissant les domaines dans lesquels les institutions et les réglementations de l'UE sont encore nécessaires. Dans ce document, des distinctions claires sont faites entre les compétences nationales et européennes. Nous sommes un parti tourné vers l'avenir et nous reconnaissons que nous vivons dans un monde interconnecté où l'UE est tout simplement nécessaire. Nous apprécions le rôle de l'UE dans le maintien de la stabilité et de la sécurité en Europe et nous honorons les racines chrétiennes sur lesquelles elle a été fondée.

Les membres de l'ECPM sont tous d'accord sur les questions centrales présentées dans ce document. C'est ce qui fait notre force : nous sommes unis et pouvons travailler ensemble sur les valeurs fondamentales que nous partageons, indépendamment des différences sur des questions

plus petites et singulières. Nous regardons l'avenir avec espoir et nous travaillons ensemble pour une Europe dans laquelle chaque voix est élevée et entendue, dotée d'outils, d'informations et de ressources afin que nous puissions nous engager avec succès dans notre communauté et dans la société et créer le monde dont nous rêvons pour les prochaines générations. Lorsque vous votez pour les candidats de l'ECPM, vous pouvez avoir confiance en votre vote !

## DIGNITE HUMAINE

### Résumé

- La dignité humaine - définie comme la valeur intrinsèque de chaque être humain créé par Dieu - est la pierre angulaire de tous les droits de l'homme et des valeurs présentées ici.
- L'ECPM défend le droit à la vie depuis la conception jusqu'à la mort naturelle.
- Nous nous alignons sur les principes énoncés dans la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine et reconnaissons qu'il est de la seule compétence des États membres de l'UE de légiférer sur les questions de bioéthique et de soins de santé.
- Nous sommes fermement opposés à toute forme de maternité de substitution.
- Nous défendons le droit à la vie des bébés diagnostiqués avec des maladies génétiques et soutenons pleinement la valeur et la dignité des personnes vivant avec un handicap.
- L'ECPM milite pour un vieillissement dans la dignité et au sein d'une communauté en bonne santé. Nous choisissons les soins palliatifs comme seule option digne et humaine pour la fin de vie.

La dignité humaine fait référence à la valeur intrinsèque de chaque être humain et constitue la pierre angulaire de tous les droits de l'homme. Nous pensons que ce principe universel repose sur l'être humain créé à l'image et à la ressemblance de Dieu. La conception chrétienne de Dieu est trinitaire, et donc relationnelle, ce qui signifie qu'elle se reflète dans l'existence humaine. Politiquement, cela signifie que la dignité humaine ne concerne pas seulement la valeur et les droits de l'individu, mais aussi les relations entre les individus. La dignité humaine inclut la création de relations justes et équitables entre les personnes et les gouvernements, les entreprises et l'environnement. Nous pensons que la dignité humaine est avant tout une responsabilité : aimer Dieu et aimer son prochain, et protéger les personnes - en particulier les plus faibles et les plus fragiles.

La valeur intrinsèque de l'être humain englobe toutes les étapes de l'existence humaine. Exclure le début ou la fin de la vie humaine de la définition porte fondamentalement atteinte à la valeur intrinsèque de l'être humain et constitue donc une violation de la dignité humaine. Il est donc particulièrement nécessaire de protéger les membres vulnérables, handicapés ou à naître de la famille humaine. L'ECPM plaide pour que les institutions européennes et les États membres soutiennent toujours le principe de la dignité humaine, de la conception à la mort naturelle.

---

### **Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne :**

*Art. 1 : La dignité humaine est inviolable. Elle doit être respectée et protégée.*

*Art. 2 : Toute personne a droit à la vie.*

---

## BIOETHIQUE

Bien qu'il s'agisse, en général, d'une compétence des États membres, le développement de nouvelles technologies et une plus grande intégration ont créé des brèches permettant aux institutions de l'Union européenne d'interférer dans les questions biomédicales, ce qui a conduit l'ECPM à prendre position sur ces questions.

Le premier et le seul texte international juridiquement contraignant destiné à protéger la dignité humaine contre l'utilisation abusive de la biomédecine est la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine (**Convention d'Oviedo**), 1997<sup>1</sup>. Elle stipule que les intérêts des êtres humains doivent passer avant les intérêts de la science ou de la société. La convention interdit la création d'embryons humains à des fins de recherche et exige une protection adéquate des embryons lorsque les pays autorisent la recherche *in vitro*. Elle interdit le clonage humain, le trafic d'organes et de tissus et, en général, la commercialisation du corps humain et de ses parties. Elle autorise le clonage de cellules et de tissus considérés comme éthiquement acceptables dans le monde entier, mais elle affirme que le clonage de cellules souches embryonnaires doit être abordé avec beaucoup de réserves et laissé à l'appréciation des différents États qui adhèrent à la convention. Dans l'un de ses protocoles, elle définit et protège les droits fondamentaux dans la recherche biomédicale, en mettant fortement l'accent sur le consentement, la sécurité et le devoir de diligence, la confidentialité et l'examen de la proposition de recherche par un comité d'éthique. Ces règles sont fondées sur le principe de l'individu comme fin en soi et sur la protection du patrimoine génétique de l'espèce humaine. L'ECPM approuve, en tout ou en partie, la Convention d'Oviedo et, conformément au principe de subsidiarité, soutient sa mise en œuvre au niveau national si les États membres de l'UE le jugent nécessaire.

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, du mandat de vaccination et des blessures subies par certaines personnes vaccinées, l'article 24 de la Convention est particulièrement pertinent : *"La personne qui a subi un dommage injustifié résultant d'une intervention a droit à une réparation équitable dans les conditions et selon les procédures prévues par la loi"*. L'ECPM demande que tout préjudice lié à la vaccination soit indemnisé et les parties responsables tenus. La Convention, ainsi que les protocoles annexés, rappellent à plusieurs reprises que le refus de donner son consentement à une recherche médicale ou à une procédure médicale *"ne doit entraîner aucune forme de discrimination à l'égard de la personne concernée, notamment en ce qui concerne le droit aux soins médicaux"*. L'ECPM condamne la discrimination dont sont victimes les personnes qui, pour diverses raisons, ont refusé la vaccination

## REPRODUCTION ET CONTRACEPTION

L'ECPM soutient fermement le droit des États membres à établir leurs propres politiques en matière de reproduction et nous les encourageons, ainsi que les institutions de l'UE, à promouvoir et à protéger la vie de la conception à la mort naturelle.

Conformément à l'article 13, paragraphe 1, du règlement CE 726/2004<sup>2</sup> instituant l'Agence européenne des médicaments et à l'article 4, paragraphe 4, de la directive 2001/83/CE<sup>3</sup> instituant un Code communautaire relatif aux médicaments à usage humain. Les États membres sont libres d'interdire ou de restreindre la vente, la fourniture ou l'utilisation de contraceptifs ou d'abortifs.

En même temps, nous soutenons les initiatives de nos membres au niveau national pour soutenir les femmes et les familles en crise, pour demander une augmentation de l'aide publique aux femmes enceintes et pour éduquer la population en général, en particulier les jeunes, sur le caractère précieux de la vie et sur les autres choix à leur disposition (comme l'adoption, par exemple).

---

<sup>1</sup> <https://rm.coe.int/168007cf98>. Texte consulté en juillet 2023.

<sup>2</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/HTML/?uri=CELEX:02004R0726-20220128#toclid20>

<sup>3</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A32001L0083&qid=1690457282467>

## LA MATERNITE DE SUBSTITUTION

Les membres de l'ECPM s'opposent fermement à toute forme de maternité de substitution. Celle-ci va à l'encontre de la dignité humaine et réduit les personnes à l'état de marchandises. Le processus de maternité de substitution implique le plus souvent un contrat dans lequel la femme, l'homme ou le couple commanditaire est propriétaire de l'utérus d'une autre femme (la mère porteuse) pendant toute la durée de la grossesse. Ils peuvent dicter et décider ce qu'il adviendra du bébé s'il s'avère qu'il présente des défauts ou des maladies ; ils peuvent obliger la mère porteuse à avorter, même si elle n'est pas d'accord, parce qu'ils sont les "propriétaires" de la grossesse. Ce droit de propriété sur le corps d'autrui peut être considéré comme une violation de l'article 1 de la Convention de Genève : "*L'esclavage est l'état ou la condition d'une personne sur laquelle s'exercent tout ou partie des pouvoirs attachés au droit de propriété*".<sup>4</sup> Le droit de propriété comprend le droit d'utiliser, de jouir et de disposer d'un bien ; ces trois principes se retrouvent dans les contrats de maternité de substitution, qui font du commanditaire le(s) propriétaire(s) de l'utérus et de la grossesse de la mère porteuse.

Elle porte également atteinte à la dignité humaine de l'enfant, puisqu'il est désormais considéré comme l'objet ou le produit d'un contrat, d'une transaction. Le droit d'un enfant de connaître ses parents biologiques et d'être élevé par eux (article 7 de la Convention internationale des droits de l'enfant<sup>5</sup>) pourrait également être menacé, en fonction de la convention de maternité de substitution. Dans les cas de maternité de substitution, jusqu'à six adultes peuvent revendiquer des droits parentaux sur l'enfant. Cela peut entraîner de nombreuses complications juridiques, en particulier lorsque l'affaire revêt une dimension internationale ou transfrontalière.

Nous nous opposons à la proposition de règlement du Conseil de la Commission européenne (2022) sur la création d'un certificat européen de parentalité<sup>6</sup> qui porte atteinte à la souveraineté des États membres et au principe de subsidiarité, et qui légaliserait la maternité de substitution dans tous les États, violant la dignité humaine des femmes et des enfants en les réduisant à des produits commerciaux.

## HANDICAP

L'ECPM s'engage fermement à protéger et à promouvoir les droits et les besoins des personnes vivant avec un handicap. Indépendamment des limitations physiques ou cognitives, la vie de chaque personne a une valeur incommensurable. Nous nous engageons à démanteler les barrières et les discriminations afin que les personnes handicapées puissent mener une vie épanouissante et digne. Il s'agit notamment de plaider en faveur de systèmes éducatifs inclusifs, d'opportunités d'emploi et d'un accès aisé aux équipements publics. Nous soutenons la mise en œuvre intégrale de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées<sup>7</sup> et appelons l'UE et les États membres à le faire en apportant le soutien financier et juridique nécessaire.

## VEILLISSEMENT ET EUTHANASIE

Grâce à de meilleurs soins de santé, les Européens vivent plus longtemps, mais ils sont aussi plus exposés à la pauvreté, à la solitude et à la dépression lorsqu'ils vieillissent. L'ECPM défend l'idée de vieillir dans la dignité. Les personnes âgées doivent être traitées avec respect et gratitude pour

---

<sup>4</sup> <https://www.ohchr.org/en/instruments-mechanisms/instruments/slavery-convention>

<sup>5</sup> [www.ohchr.org/sites/default/files/crc.pdf](https://www.ohchr.org/sites/default/files/crc.pdf)

<sup>6</sup> [https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/policies/justice-and-fundamental-rights/civil-justice/family-law/recognition-parenthood-between-member-states\\_en](https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/policies/justice-and-fundamental-rights/civil-justice/family-law/recognition-parenthood-between-member-states_en)

<sup>7</sup> <https://www.ohchr.org/en/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-persons-disabilities>



tout le travail qu'elles ont accompli au cours de leur vie ; elles doivent également recevoir la pension qui leur est due, ajustée au coût de la vie. Dans le cas des personnes au foyer, nous proposons qu'elles reçoivent des prestations de retraite correspondant au salaire minimum. Nous soutenons les efforts et les initiatives visant à atténuer la solitude et la dépression des personnes âgées et à promouvoir la santé mentale, un mode de vie autonome et collectif. L'ECPM plaide en faveur d'une solidarité intergénérationnelle, où les gens peuvent prendre soin les uns des autres. Nous pensons qu'il faut donner la priorité aux soins informels et personnalisés. Les personnes qui s'occupent de leurs voisins ou des membres de leur famille devraient bénéficier d'un soutien financier pour leur travail. L'ergothérapie ou l'accompagnement spécial par des experts en mobilité aide les personnes âgées à conserver une vie autonome.

L'ECPM défend fermement l'idée que les soins palliatifs sont la seule option possible en fin de vie. Il n'est pas acceptable pour nous de mettre fin à la vie lorsqu'elle n'est pas digne d'être vécue, car cela va à l'encontre de la valeur intrinsèque de la personne. Disposer d'un réseau social solide, de soins personnalisés, de coachs de vie pour la santé mentale et de soins palliatifs de qualité signifie que la vie peut être digne jusqu'à la fin.

## FAMILLES EN BONNE SANTE

### Résumé

- L'ECPM considère la famille comme l'unité indispensable de la société, qui doit être respectée et protégée.
- Nous dénonçons et rejetons l'ingérence et les pressions exercées par les institutions européennes sur les États membres en matière de politique familiale.
- Les membres de l'ECPM soutiennent activement les politiques nationales qui encouragent la parentalité et créent de bonnes conditions pour l'éducation des enfants.
- L'ECPM condamne toute forme de violence domestique et soutient les victimes qui se manifestent et portent plainte.
- Nous affirmons le droit des parents à l'éducation de leurs enfants et leur pouvoir d'information et de décision sur les sujets qu'ils apprennent à l'école.

Conformément à notre pensée relationnelle et à la tradition chrétienne, nous considérons la famille comme la structure primordiale, précédant l'État et toute autre communauté ou groupe. Des familles saines conduisent à une société saine ; par conséquent, les valeurs essentielles à une famille saine - amour, solidarité, altruisme, fidélité - devraient être promues dans la sphère publique, en particulier par le biais des politiques éducatives. En temps de crise, nous conseillons des services de conseil ; nous défendons fermement les droits des enfants en cas de rupture de mariage. L'ECPM promeut la souveraineté de la famille, fondée sur le mariage entre un homme et une femme, et reconnaît ses droits inhérents qui sont inaliénables. En tant que tel, l'ECPM encourage l'élaboration de politiques (nationales) qui mettent la famille au centre des préoccupations.

L'ECPM estime que la politique familiale relève avant tout de la compétence nationale. Sur la base du principe de subsidiarité, les institutions européennes ne devraient pas interférer dans les politiques familiales des États membres. Cependant, il existe des domaines connexes dans lesquels l'UE dispose de pouvoirs législatifs, comme le droit du travail. L'ECPM demande que l'Union européenne exerce son pouvoir dans ces domaines avec prudence, en respectant

pleinement les opinions des Etats membres. Nous demandons que l'UE s'abstienne de prendre des initiatives en matière de politique familiale ou de proposer une législation qui aille à l'encontre de la législation nationale des Etats membres ou qui favorise des formes alternatives de famille.

Au niveau national, les membres de l'ECPM soutiennent les politiques de promotion de la parentalité et de création de conditions favorables à l'éducation des enfants. Nous sommes préoccupés par l'hiver démographique européen et nous nous inquiétons de ses conséquences économiques. Nous plaidons pour des politiques favorisant la conciliation entre les qualifications, la participation au marché du travail et la vie familiale. Les parents devraient avoir le choix entre les services de garde d'enfants et travailler moins d'heures pour s'occuper de leurs enfants, surtout s'il s'agit d'enfants handicapés. Des conditions de travail flexibles (garde d'enfants sur le lieu de travail, partage de poste, travail à distance, congé sabbatique, etc.) sont également importantes pour les parents célibataires qui ont moins de revenus et qui rencontreraient des difficultés à s'occuper de leurs enfants, de leur emploi et des tâches ménagères. L'ECPM est très favorable aux congés parentaux et à la prise en charge des enfants.

Nous reconnaissons la vulnérabilité particulière des personnes possédant des compétences de base et qui doivent subvenir aux besoins de leur famille. Cette situation est aggravée par l'automatisation qui remplace déjà de nombreux emplois peu qualifiés. Il est indéniable que la menace d'un chômage de longue durée s'accroît pour cette catégorie de la population. S'appuyant sur des principes chrétiens, l'ECPM est très favorable à des politiques nationales inclusives où les personnes sont soutenues pour poursuivre leur éducation, sont mises en contact avec les opportunités d'emploi disponibles et sont formées à nouveau, si nécessaire.

Nous sommes préoccupés par l'augmentation de la violence domestique. Nous condamnons toute forme d'abus et de violence particulièrement répréhensibles lorsqu'ils se produisent entre conjoints ou au sein de la famille. L'ECPM soutient fermement le signalement de ces cas aux autorités, associé à des conseils, des cours de gestion de la colère, des programmes d'addiction et de réhabilitation, ainsi que des systèmes de mentorat et de responsabilisation tout au long de la vie.

## DROITS DE L'ENFANT

Les droits de l'enfant sont énoncés dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE (article 24/2) et dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE). L'ECPM soutient le principe selon lequel l'intérêt supérieur de l'enfant doit être la considération première dans toutes les actions concernant les enfants, et qu'un équilibre doit être trouvé pour maintenir les familles unies.<sup>8</sup> Nous pensons que les droits de l'enfant commencent dès la conception ; par conséquent, les enfants à naître devraient être inclus dans le droit à la vie. Nous plaidons en faveur d'un soutien, d'une formation et d'une aide financière pour les femmes enceintes.

Les enfants sont particulièrement vulnérables à la pauvreté, à l'exclusion sociale, à la violence et aux abus. Les engagements internationaux visant à améliorer la vie des enfants, tels que les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), constituent un premier pas nécessaire, mais nous demandons aux États membres de l'UE de faire plus : d'adopter une législation spécifique garantissant des repas quotidiens, un enseignement primaire et secondaire gratuit, des allocations familiales et d'investir dans le développement de centres communautaires de loisirs.

---

<sup>8</sup> <https://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-en.asp?fileid=25014>

---

## Charte des droits fondamentaux de l'UE

Article 24.2 : *Dans tous les actes relatifs aux enfants, qu'ils soient accomplis par des autorités publiques ou des institutions privées, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.*

## Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant

Art. 3.2 : *Les États parties s'engagent à assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être, compte tenu des droits et des devoirs de ses parents, de ses tuteurs ou des autres personnes légalement responsables de lui, et prennent à cette fin toutes les mesures législatives et administratives appropriées.*

Nous prenons note de l'adoption de la stratégie de la Commission européenne - Un meilleur Internet pour les enfants<sup>9</sup> - en 2022 et nous continuons à plaider pour une protection accrue des enfants sur internet, y compris l'adoption d'une directive européenne contre la cyberintimidation. Nous sommes de fervents défenseurs de la vie privée et de l'innocence des enfants en ligne et nous encourageons les programmes qui préviennent et combattent la dépendance chez les enfants et les jeunes.

## LIBERTE D'ENSEIGNEMENT

Nous affirmons que l'éducation est une compétence des États membres et non de l'Union européenne. Nous condamnons la tendance croissante à l'ingérence politique et idéologique dans les programmes scolaires, dans les matières enseignées, ainsi que dans les méthodes. L'ECPM estime que les parents devraient avoir la liberté de choisir comment ils veulent élever leurs enfants et quelles valeurs et croyances ils veulent leur transmettre. Nous défendons le droit des parents à être informés et à s'opposer à ce que certains points de vue ou sujets soient enseignés à leurs enfants à l'école.

Nous sommes fermement opposés à la sexualisation précoce des enfants par le biais de matériel soi-disant éducatif ou culturel. Elle présente des risques importants pour le bien-être et le développement des enfants. Les membres de l'ECPM travaillent sans relâche dans leur pays d'origine pour contrer tous les efforts visant à sexualiser les enfants.

L'éducation est essentielle pour que les enfants d'aujourd'hui deviennent les adultes indépendants, intelligents et équilibrés de demain, et pour que leurs dons et leurs capacités soient nourris et développés. En général, nous estimons qu'il est bénéfique pour les enfants d'aller à l'école et d'interagir avec d'autres enfants, ce qui leur permet de développer leurs compétences sociales. Dans certains cas, cependant, l'enseignement à domicile peut être une alternative valable. La négligence des écoles rurales et la fuite des cerveaux vers les zones urbaines nous inquiètent particulièrement. Nous exhortons les gouvernements nationaux à investir davantage dans les écoles locales et à réduire la distance entre un établissement d'enseignement et la communauté.

---

<sup>9</sup> <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/policies/strategy-better-internet-kids>

## UNE ECONOMIE AU SERVICE DES PERSONNES ET DE LA PLANETE

### Résumé

- L'ECPM défend une vision relationnelle de l'économie, dans laquelle des relations saines entre les personnes sont l'objectif final des systèmes et des structures, plutôt que l'augmentation des profits. À cette fin, nous favorisons les petites et moyennes entreprises, les entreprises familiales et les modèles d'entreprise participatives.
- Nous critiquons les accords internationaux qui privent les communautés, voire les pays, de leurs moyens d'action. Nous condamnons également la concentration du pouvoir par la fusion de méga-entreprises et la monopolisation. Toute politique qui prive le Sud global d'équité et de justice et qui perpétue le modèle d'extraction colonial doit être rejetée.
- L'ECPM soutient l'innovation tant qu'elle ne porte pas atteinte à la dignité humaine et aux droits de l'homme, tant qu'elle ne viole pas les droits à la vie privée et qu'elle ne nuit pas à l'environnement. Nous proposons un environnement de R&D mixte privé/public qui vise à rendre l'Europe autonome, compétitive et durable.
- Nous reconnaissons les avantages et les inconvénients d'une monnaie unique dans l'UE. Nous pensons que l'adhésion à la zone de la monnaie unique devrait être un processus fondé sur le mérite, et non sur des considérations politiques ou idéologiques, et qu'elle devrait être clairement basée sur la décision souveraine de l'État membre. L'ECPM demande que les politiques fiscales et de cohésion donnent la priorité aux PME, aux entreprises régionales, aux zones rurales et aux communautés. Nous nous opposons à la tendance visant à instaurer une société sans numéraire.
- Le principe de subsidiarité doit être pleinement respecté lors de l'attribution des fonds de la PAC. Si l'UE a la responsabilité générale de garantir la sécurité et la qualité des aliments, les mesures spécifiques doivent être décidées au niveau national.
- L'ECPM croit que les chrétiens ont le devoir, donné par Dieu, de prendre soin de la création et des ressources de la terre et qu'ils ont le privilège d'en tirer profit. Nous soutenons les solutions économiques locales et circulaires.

Nous sommes le premier parti politique européen à adopter une vision relationnelle de l'économie et à la proposer comme politique de travail pour l'Union européenne. En termes simples, une vision relationnelle de la société soutient que des relations saines entre les personnes doivent être le thème sous-jacent et l'objectif final des systèmes. En d'autres termes, nous plaçons les personnes et la planète avant les profits. La croissance économique doit servir la dignité humaine au sens le plus large du terme. Nous plaidons pour des politiques économiques qui tiennent compte de leur impact sur les relations entre les peuples, entre les institutions, entre les groupes de parties prenantes et entre les individus, et qui sont testées pour produire une interaction et une compréhension mutuelle accrues, une équité pour toutes les parties concernées et une convergence des objectifs et des valeurs

Les politiques économiques de l'UE et des États membres devraient

- être axés sur les personnes et les familles, et non sur les profits à court terme ;
- appliquer le potentiel de la technologie en respectant la dignité humaine et en prenant soin de l'environnement ;
- la transparence des pratiques ;
- cultiver la réflexion à long terme ;

- être aussi inclusif que possible (rejeter les pressions exercées par des intérêts particuliers au détriment d'autres parties prenantes) ;
- ne pas éroder l'État de droit et la démocratie ;
- encourager et soutenir l'esprit d'entreprise local et les petites et moyennes entreprises (PME).

## MODELE DES PARTIES PRENANTES

Sur la base de cette pensée relationnelle, nous encourageons le développement des petites et moyennes entreprises (qui représentent deux tiers des emplois du secteur privé dans l'UE) et nous plaidons en faveur d'un climat propice aux investissements pour les entrepreneurs innovants. Nous proposons la forme d'entreprise centrée sur les parties prenantes (coopératives, entreprises détenues par leurs employés, etc.) comme un modèle plus juste et plus sain pour construire l'économie. La concentration du pouvoir (politique et économique) peut conduire à la corruption, à l'extraction avide des ressources et à l'absence de responsabilité. Nous critiquons l'idée que la privatisation est la réponse à tout service public qui ne fonctionne pas de manière optimale, et nous recommandons une approche au cas par cas où l'équité, l'accessibilité financière et l'efficacité sont respectées.

## COMMERCE ET TRANSPORT

L'ECPM critique les accords commerciaux internationaux qui privent les gens (et parfois même les pays) de leur pouvoir au seul profit des multinationales et du monde de la finance internationale. Les principes du libre-échange et de l'économie de marché ouverte sont essentiels pour les économies européennes ; cependant, le système doit comporter des freins et des contrepoids pour rester viable. Nous sommes favorables à des accords mutuellement bénéfiques, qui respectent pleinement la réglementation, avec une fiscalité appropriée appliquée et où les droits des travailleurs sont respectés et les conditions de travail humaines et conformes. Nous pensons également que la croissance que connaît une entreprise grâce au commerce doit se traduire par la croissance, la stabilité et le bien-être des travailleurs et de la communauté dans son ensemble.

En ce qui concerne les infrastructures et les transports, qui ont une incidence directe sur le commerce, il est nécessaire d'améliorer la connectivité et d'assurer la fluidité des transferts. Nous appelons à l'élimination des goulets d'étranglement, à la mise en place de cadres juridiques clairs et à leur application, ainsi qu'à des conditions de travail équitables et sûres. Le transport étant la deuxième source d'émissions de gaz à effet de serre en Europe, nous soutenons les efforts visant à le décarboniser et à le remplacer par des moyens propres et durables. La transition doit être progressive et dans les endroits où les citoyens seraient fortement touchés, nous demandons aux gouvernements de subventionner et d'en atténuer l'impact.

## INNOVATION, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

L'ECPM croit que Dieu a donné à l'homme le mandat de développer et de prendre soin de sa création (Genèse 2:15), et en tant que tel, nous devons être conscients et impliqués dans la technologie, l'intelligence artificielle (IA), la bioéthique, etc. L'innovation n'est pas un sujet neutre, mais nécessite une réflexion éthique approfondie et éthique. Nous soutenons l'innovation tant qu'elle ne porte pas atteinte à la dignité humaine ni aux droits de l'homme, tant qu'elle ne viole pas le droit à la vie privée et qu'elle ne nuit pas à l'environnement. Nous reconnaissons que l'innovation n'est pas toujours un processus agréable pour les citoyens et les entreprises établies, c'est pourquoi nous plaidons en faveur du soutien et de la reconversion de ceux qui en ont besoin.

Nous soutenons les efforts actuels visant à rendre notre continent autosuffisant, à réduire les chaînes d'approvisionnement et la dépendance à l'égard de pays comme la Russie et la Chine.

L'Europe doit continuer à renforcer sa position dans le monde en tant que centre technologique en investissant davantage dans la recherche et le développement. Depuis des décennies, la moyenne des dépenses en R&D des États membres de l'UE est inférieure à la moyenne des États membres de l'OCDE <sup>10</sup>, malgré les efforts soutenus de l'UE.

Nous proposons de trouver un équilibre entre la recherche et le développement financés par le gouvernement et les efforts privés. Laisser la recherche et le développement entièrement au marché est risqué, car les grandes entreprises qui peuvent se le permettre sont principalement intéressées par la maximisation des profits, tandis que les préoccupations éthiques sont secondaires. Elles engloberont également les petites entreprises qui proposent de nouvelles inventions, consolidant ainsi davantage leur pouvoir ; c'est pourquoi les lois antitrust sont essentielles pour empêcher les monopoles et maintenir une concurrence saine. D'un autre côté, le financement public peut aider à développer des technologies et des services qui profitent directement aux consommateurs, mais qui ne génèrent pas nécessairement de profits importants. Il peut directement mettre en place des incubateurs d'innovation ou financer des laboratoires et des projets par l'intermédiaire d'instituts d'enseignement supérieur, qu'ils soient publics ou privés. Nous plaçons également pour que les gouvernements réduisent les obstacles à l'innovation, tels que la bureaucratie inutile ou la fiscalité excessive. Les petits entrepreneurs devraient tout particulièrement bénéficier du soutien et de la protection du gouvernement. L'UE peut jouer un rôle majeur dans l'harmonisation des règles et des réglementations relatives aux technologies innovantes entre les États membres.

Afin de favoriser l'innovation, les membres de l'ECPM sont très favorables à la diversification de l'éducation, d'une part, et à la lutte contre la corruption, d'autre part. L'enseignement supérieur doit être encouragé et rendu accessible/abordable à tous ceux qui souhaitent le poursuivre, tandis que les métiers et la formation professionnelle doivent être disponibles de manière égale dans toute l'Union européenne. L'ECPM soutient fortement la lutte contre la corruption, les tendances oligarchiques, les pots-de-vin et le népotisme, qui sont préjudiciables à la compétitivité et à la santé économique des pays à long terme.

## FINANCES ET SERVICES

Voici quelques recommandations politiques que nous avons formulées :

- réorienter les politiques de cohésion de manière à ce que les entreprises régionales et les modèles d'entreprise inclusifs puissent bénéficier d'un traitement préférentiel dans les programmes de stimulation économique et les appels d'offres. Nous voulons mettre fin à la pratique actuelle selon laquelle les grandes entreprises et les multinationales sont automatiquement les plus grands bénéficiaires des politiques de soutien économique de l'UE (tant dans le cadre de la PAC<sup>12</sup> que dans celui des politiques de cohésion) ;
- déplacer la charge de la preuve dans le cadre du contrôle des fusions de l'UE pour exiger non seulement l'absence évidente d'effets négatifs, mais aussi la démonstration d'avantages sociaux positifs ;
- l'adhésion à la zone de la monnaie unique devrait être fondée sur le mérite et non sur un processus politique ou idéologique, et elle devrait être clairement basée sur la décision souveraine des États membres. La GPEC demande que les politiques fiscales et de cohésion donnent la priorité aux PME, aux entreprises régionales, aux zones rurales et aux communautés.
- utiliser l'indice de développement humain comme mesure du progrès économique au niveau de l'UE, ainsi que d'autres mesures non liées au PIB ;

---

<sup>10</sup> OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques

<sup>11</sup> <https://data.oecd.org/rd/gross-domestic-spending-on-r-d.htm>

<sup>12</sup> PAC - Politique agricole commune

- faire du rapport intégré la norme européenne pour les entreprises et introduire des paramètres qui mesurent directement la qualité des relations entre les parties prenantes ;
- élargir l'accord conclu sur l'évasion fiscale en abaissant sensiblement le plafond du chiffre d'affaires afin que 90 % des multinationales soient tenues de publier le détail des impôts qu'elles paient dans chacun des États membres de l'Union et dans les paradis fiscaux (renforcement du reporting pays par pays) ;
- renoncer à l'idée d'éliminer l'argent liquide ;
- les partis politiques et les fondations européennes doivent être libérés de l'obligation de collecter des fonds de contrepartie afin de réduire l'influence induite des grandes entreprises et des multinationales sur la politique européenne.

## AGRICULTURE ET PECHE

Pour que le marché unique européen fonctionne correctement, il faut des conditions de concurrence équitables et un ensemble de règles acceptables pour tous les acteurs concernés. Les dispositions communes régissant les fonds structurels et d'investissement (ESI) pour le développement régional se trouvent dans le règlement (UE) No 1303/2013.<sup>13</sup> Nous sommes d'accord avec l'Art. 174 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE)<sup>14</sup> pour renforcer notre cohésion en réduisant les disparités entre les niveaux de développement des différentes régions de l'UE, et qu'une attention particulière soit accordée aux zones rurales.

L'agriculture est l'une des dépenses les plus importantes de l'Union européenne ; pour la période 2021-2027, 387 milliards d'euros ont été alloués à la Politique agricole commune (PAC).<sup>15</sup> ECPM appelle à une réforme sérieuse de la PAC, dans le respect du principe de subsidiarité. Les conditions agricoles varient considérablement d'un pays à l'autre et, alors que la sécurité alimentaire et les produits de qualité devraient être l'objectif de l'UE dans le déploiement des fonds de la PAC, les mesures spécifiques devraient être définies et mises en œuvre par les gouvernements nationaux. Nous ne sommes pas d'accord avec les politiques générales imposées de haut en bas par Bruxelles et qui sont difficiles voire impossibles à mettre en œuvre par certains agriculteurs. Nous pensons que l'agriculture, la pêche et la protection de la nature peuvent aller de pair.

En ce qui concerne la pêche, l'ECPM estime qu'il devrait être prioritaire de valoriser la contribution de la pêche à la sécurité alimentaire. La réforme de 2013 de la politique commune de la pêche (PCP) s'est concentrée sur la fixation de limites de capture durables dans le but de restaurer les stocks, de maintenir des écosystèmes sains et de sauvegarder des pêcheries stables et rentables pour la flotte de l'UE. Cependant, elle a également entraîné de nombreux problèmes pratiques sur le terrain. L'obligation de débarquement, qui interdit de rejeter les prises accessoires non désirées, devrait être abrogée et il devrait y avoir un meilleur équilibre entre les trois piliers de la durabilité (population, planète, profit). L'UE devrait stimuler les innovations vertes, telles que la pêche à la pulsation. L'un des principaux défis consistera à conserver suffisamment d'espace pour la pêche, compte tenu des revendications spatiales croissantes en matière d'énergie renouvelable en mer et de protection de la nature. L'utilisation multiple de ces zones peut être une solution. La PCP a également appelé à une approche plus régionale avec seulement un cadre de base de Bruxelles, ce que la GPEC soutient.

<sup>13</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A32013R1303>

<sup>14</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:12012E/TXT>

<sup>15</sup> [https://agriculture.ec.europa.eu/common-agricultural-policy/cap-overview/cap-2023-27\\_en](https://agriculture.ec.europa.eu/common-agricultural-policy/cap-overview/cap-2023-27_en)

## DURABILITE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'ECPM estime qu'une gestion avisée de l'environnement et de ses ressources est une mission biblique. La plupart des scientifiques s'accordent à dire que les actions humaines ont un effet important sur notre planète et notre climat. ECPM reconnaît que nous devons améliorer notre résilience face au changement climatique et que nous avons une responsabilité envers les générations futures. Nous rejetons toute suggestion selon laquelle les valeurs familiales et le fait d'avoir des enfants nuisent à l'environnement et que le fardeau et le coût des politiques environnementales devraient être supportés uniquement par le contribuable. Nous plaidons également pour la justice économique et le développement équitable entre l'Europe et le Sud et nous nous opposons à l'extraction avide et coloniale des ressources du Sud et à sa pollution.

Les institutions européennes, en collaboration avec les États membres, devraient continuellement chercher des moyens de protéger l'environnement sans pour autant étouffer l'innovation technologique. L'ECPM soutient que l'innovation technologique peut être utilisée pour protéger l'environnement, compenser les effets négatifs causés par l'homme et l'industrie, et nous fournir l'énergie et les ressources dont nous avons besoin pour vivre. Le marché des énergies propres doit refléter les possibilités technologiques actuelles et respecter les principes d'une concurrence loyale. L'UE doit aider les États membres à respecter ces normes et à investir dans des économies innovantes.

Nous affirmons le rôle des institutions européennes dans la promotion d'industries et de pratiques commerciales propres et durables, dans l'encouragement de l'innovation et dans la garantie du principe du pollueur-payeur (toutefois, ce principe ne peut être détourné pour signifier qu'une entreprise est libre de polluer tant qu'elle paie). Nous condamnons l'utilisation des produits chimiques très persistants (PFAS) et demandons à l'UE d'interdire définitivement leur utilisation. Nous demandons également à l'UE de prendre des mesures pour réduire les effets nocifs des (micro) plastiques sur les êtres humains et l'environnement, notamment en réduisant considérablement leur utilisation.

À l'instar des autres politiques mentionnées, et conformément à notre pensée relationnelle, nous pensons que la protection de la création doit se faire à tous les niveaux. Au niveau local, les individus doivent adapter leur mentalité et leurs habitudes en ce qui concerne le gaspillage alimentaire, l'utilisation de plastiques et de produits chimiques, et les déplacements. Les entrepreneurs et les entreprises doivent intégrer la durabilité dans leurs modèles. Les États et les gouvernements doivent éduquer la population sur les effets de leurs choix, offrir des incitations et légiférer pour protéger l'eau, la terre et l'air de leurs citoyens.



## LIBERTE, SECURITE ET STABILITE

### Résumé

- L'approche de l'ECPM en matière d'affaires étrangères est basée sur la dignité humaine : nous promouvons les droits de l'homme fondamentaux comme le meilleur moyen de lutter contre l'extrémisme et la violence. Les politiques étrangères relèvent de la compétence des États membres.
- Nous sommes favorables à ce que toute coopération militaire européenne soit menée au sein de l'OTAN, tout en respectant la neutralité de certains États membres. Nous appelons à la cessation immédiate de l'agression russe en Ukraine et au rétablissement d'une paix juste, stable et équitable, avec pour objectif premier de garantir l'intégrité territoriale de l'Ukraine.
- L'ECPM encourage la solidarité entre les États membres en matière de migration, de réfugiés et de sécurisation des frontières.
- Nous sommes favorables à l'inclusion de la Roumanie et de la Bulgarie dans l'espace Schengen.
- L'UE doit collaborer pour accroître sa résilience face aux cybermenaces et au cyberterrorisme.
- Nous demandons une évaluation urgente de l'aide étrangère que l'UE accorde aux pays tiers et de donner la priorité aux pays et régions qui respectent les droits de l'homme.

L'ECPM défend les libertés fondamentales, dont la dignité humaine est la pierre angulaire, et œuvre pour qu'elles soient respectées et appliquées partout dans le monde. Nous pensons que les sociétés qui reposent sur les droits de l'homme et la liberté ne sont pas facilement sujettes aux abus de pouvoir, à la dictature ou à l'autoritarisme, mais qu'elles constituent des environnements stables et prospères. La meilleure façon de lutter contre le terrorisme, les conflits et les crises humanitaires dans le monde est de promouvoir et d'insister sur l'adoption et la mise en œuvre des droits de l'homme fondamentaux dans ces sociétés.

### AFFAIRES ETRANGERES

L'approche de l'ECPM en matière d'affaires étrangères est fondée sur la conception chrétienne de la dignité humaine. Les libertés fondamentales telles que la liberté de religion et de croyance, la liberté d'expression et les libertés politiques sont la sauvegarde et l'expression pratique de cette conception de la dignité humaine. Nous sommes fermement convaincus que la diffusion des libertés fondamentales est essentielle au développement d'un monde plus sûr et plus stable. Il est important que nous appliquions les mêmes principes dans nos politiques, chez nous et à l'étranger.

Les affaires étrangères relèvent de la compétence des États membres. Nous souhaiterions que le rôle SEAE <sup>16</sup> reste celui d'un facilitateur, d'un médiateur ou d'un ambassadeur, agissant dans le cadre de politiques déterminées par une décision commune des États membres. Le pouvoir et l'initiative devraient revenir aux ministères des affaires étrangères des États membres et ne pas leur être imposés par Bruxelles. Nous demandons instamment aux États membres de l'UE de s'engager beaucoup plus fermement auprès de tous les acteurs politiques et sociaux du Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord (MENA) et de l'Asie qui soutiennent et mettent en œuvre les libertés fondamentales telles que la liberté de religion, l'égalité des femmes, la liberté d'expression et la

---

<sup>16</sup> SEAE - Service européen d'action extérieure

gouvernance démocratique multi-ethnique ; ils devraient bénéficier d'un traitement préférentiel en matière d'aide et d'échanges commerciaux.

L'ECPM soutient le droit à l'existence d'Israël ; nous souhaitons une paix juste et durable dans la région, obtenue par des moyens politiques par les acteurs sur le terrain.

## SECURITE ET MIGRATION

La coopération entre les États membres dans le domaine de la sécurité devrait se concentrer sur quatre domaines : la coopération militaire, la sécurité des frontières, la cybersécurité et la lutte contre le terrorisme.

### Coopération militaire

L'ECPM est favorable à ce que toute la coopération militaire européenne soit menée pour l'instant au sein de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), tout en respectant la neutralité de certains États membres de l'UE. L'Europe s'est appuyée sur les États-Unis pour sa sécurité et sa défense depuis de nombreuses années, mais il est temps pour l'Europe de développer des mécanismes pour se défendre. Conformément au principe de subsidiarité de l'UE, les questions de défense relèvent de l'autorité des États membres souverains. Un marché unique de la défense réduirait la souveraineté des petits États membres et les nations perdraient le contrôle souverain des capacités de fabrication de défense au profit de grands groupes industriels militaires dont la priorité serait les profits et non la sécurité des peuples d'Europe. Toutefois, nous encourageons la coopération entre les États membres, l'harmonisation des équipements et des outils, la formation commune et la normalisation des procédures et des opérations (par exemple, la création d'une force d'intervention rapide).

---

*"Une armée commune dénationalisée ne devrait et ne pourrait plus obéir à une autorité nationale, ni dans son ensemble, ni pour les unités qui la composent. Elle aurait juré fidélité à la Communauté. Seule la Communauté aurait un pouvoir sur elle. Si l'une de ses unités suivait les ordres d'un gouvernement national, elle serait considérée comme déserteur ou rebelle. Si donc une telle armée est constituée, les seuls ordres valables devront émaner d'une autorité reconnue par tous les États participants. » Robert Schumann*

L'actuelle guerre d'agression déclenchée par la Russie en Ukraine constitue une menace pour les États membres de l'UE tels que la Pologne, la Roumanie et les pays baltes. Nous demandons que les frontières internationalement reconnues de l'Ukraine soient respectées par la Fédération de Russie. Dans le même temps, nous appelons à la solidarité avec les pays frontaliers pour faire face à l'afflux de réfugiés et à l'impact de la guerre sur leur énergie, leur économie et leur commerce

### Sécurité des frontières

L'Union européenne n'a plus de contrôles aux frontières intérieures (espace Schengen), à l'exception de la Roumanie, de la Bulgarie, de Chypre et de l'Irlande. L'absence de frontières intérieures crée également certaines vulnérabilités, alors que les pays membres formant la frontière extérieure de l'Union ont une plus grande responsabilité et une plus grande charge pour maintenir la sécurité de l'Union que les pays de l'intérieur. La GPEC demande un soutien accru aux pays frontaliers, que ce soit sur le plan financier ou en termes de personnel. Une majorité de membres de l'ECPM soutient également l'inclusion de la Roumanie et de la Bulgarie dans l'espace Schengen.

Les conséquences de la crise des réfugiés de 2016 ont ouvert des débats fondamentaux sur la migration, la stabilité économique et la solidarité entre les États membres de l'UE. Nous pensons que les politiques en matière d'affaires étrangères et de migration devraient prendre en compte les réalités et les défis internes d'un État membre. L'ECPM est en faveur de la solidarité entre les États membres de l'UE en ce qui concerne les réfugiés et les demandeurs d'asile ; nous saluons le Mécanisme de Solidarité Volontaire adopté en 2022.<sup>17</sup> Nous condamnons les tentatives fréquentes de la Turquie de faire chanter l'Union européenne en échange d'une adhésion ou de certaines faveurs politiques, d'utiliser les migrants comme monnaie d'échange. Tout accord avec des pays tiers concernant les migrants doit inclure des garanties suffisantes pour que les droits de l'homme ne soient pas violés ; des mécanismes efficaces pour s'en assurer doivent être développés.

En ce qui concerne les réfugiés, nous pensons que la dignité humaine du réfugié doit être protégée à tout moment. La procédure de demande d'asile doit être rapide, approfondie et humaine ; le demandeur doit bénéficier d'un abri, de nourriture et de services de base. S'il est accepté, son intégration dans la société doit se faire le plus rapidement possible ; les églises et les ONG doivent être encouragées à y contribuer. Nous sommes favorables à des politiques d'intégration qui respectent la culture et les antécédents des réfugiés, mais qui éduquent et promeuvent une vision centrée sur les droits de l'homme. Nous jugeons répréhensibles des pratiques telles que le mariage forcé ou précoce, les mutilations génitales féminines, l'exclusion, etc. et la charia profondément incompatible avec la vie et la société européennes. Les agences de l'Union européenne (Frontex, Europol) doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour prévenir et appréhender les trafiquants d'êtres humains. Les mineurs réfugiés non accompagnés doivent être traités comme des enfants avant tout, conformément à la législation sur les droits de l'enfant, et ils doivent être prioritaires dans les efforts d'installation et d'intégration.

### La cybersécurité

Les attaques contre les cyber-infrastructures publiques et privées ou contre le réseau électrique peuvent avoir de graves conséquences, compte tenu du degré d'intégration de nos systèmes. Le réseau européen est aussi fort que son maillon le plus faible : si l'un des réseaux mal protégés est infiltré, il s'étendra à tous. Les cybermenaces contre nos sociétés et nos infrastructures peuvent provenir d'acteurs étatiques ou non étatiques, ce qui rend difficile de décider s'il faut les traiter comme une opération de sécurité militaire ou civile. Les cybercrimes devraient être inclus et sanctionnés dans le droit international.

Il est inquiétant de constater que souvent, près de la moitié ou plus du personnel travaillant dans le domaine de la cybersécurité sont des contractants externes, ce qui signifie qu'ils ne sont pas vraiment sous le contrôle et le commandement du gouvernement. Il convient de se demander si ces entreprises externes respectent les mêmes valeurs et la même éthique que le personnel militaire et gouvernemental et si leur loyauté n'est pas divisée. Une solution possible à ce problème pourrait être celle que l'Estonie<sup>18</sup> met en pratique. L'ECPM propose que chaque État membre de l'UE dispose de sa propre unité cybernétique et que toutes ces unités soient interconnectées.

---

<sup>17</sup> [https://home-affairs.ec.europa.eu/news/european-solidarity-action-over-5-000-relocations-greece-2022-10-12\\_en](https://home-affairs.ec.europa.eu/news/european-solidarity-action-over-5-000-relocations-greece-2022-10-12_en)

<sup>18</sup> <https://www.telegraph.co.uk/news/worldnews/europe/estonia/11564163/Estonia-recruits-volunteer-army-of-cyber-warriors.html>

### Lutte contre le terrorisme

L'ECPM a toujours affirmé que le terrorisme ne peut être combattu efficacement que si l'on s'attaque à ses racines. En fin de compte, toute forme de terrorisme commence par une idéologie extrémiste qui encourage la violence comme moyen d'atteindre des objectifs politiques. Cette idéologie prospère dans un environnement peu instruit et peu informé, qui est permissif à l'égard de ce type d'extrémisme. Cela démontre la nécessité de promouvoir, tant chez nous qu'à l'étranger, une culture fondée sur la dignité humaine et les libertés fondamentales et axée sur l'éducation. La lutte contre le terrorisme en Europe ne peut être dissociée de la politique étrangère et de la nécessité de fixer de nouvelles priorités dans ce domaine également.

Nous appelons à une réévaluation urgente de tous les programmes d'aide et autres soutiens accordés à des entités extérieures à l'UE et à veiller à ce qu'aucun financement ne finisse entre les mains d'extrémistes. Il faut mettre fin à la présence européenne, par le biais d'organisations de façade, d'entités qui soutiennent des groupes ou des idéologies extrémistes. Une supervision plus étroite des dépenses des fonds européens et un examen périodique sont nécessaires.

Toutes les structures existantes au niveau de l'UE qui travaillent sur la lutte contre le terrorisme devraient recevoir le financement et le soutien qui leur permettront de coopérer plus efficacement avec les États membres en cas de besoin. Une attention particulière devrait être accordée à la coopération avec les États membres en ce qui concerne les demandes de visa au cas où la sécurité de l'Europe serait affectée. La formation transfrontalière des fonctionnaires et des agents des services de police et de justice devrait être renforcée. Un échange efficace entre les États membres de l'UE de données concernant les personnes soupçonnées de terrorisme ou celles qui sont en relation avec elles, ainsi que les acteurs extrémistes, est une priorité évidente.

## LUTTE CONTRE L'ESCLAVAGE MODERNE

### Résumé

- Nous condamnons et combattons toute forme d'esclavage moderne qui déshumanise les personnes et les réduit à l'état de marchandises.
- Nous plaidons en faveur d'une diligence raisonnable dans les pratiques commerciales (c'est-à-dire en s'assurant que le travail forcé n'a été utilisé à aucun moment de la chaîne d'approvisionnement) et pour que les consommateurs choisissent des entreprises approuvées pour leurs pratiques équitables et durables.
- Nous soutenons le modèle nordique comme moyen de lutte contre l'exploitation sexuelle et encourageons les États membres à adopter une législation qui criminalise les acheteurs de services sexuels et les trafiquants. Nous demandons instamment aux gouvernements d'augmenter les taux de poursuite des trafiquants, de développer des campagnes de prévention et de sensibilisation à l'échelle nationale et de collaborer avec les ONG pour élaborer des programmes de sortie solides + une assistance juridique pour les victimes.

L'esclavage moderne est un acte déshumanisant qui réduit les personnes à l'état d'objets de commerce et porte atteinte à leur dignité. Il fausse les relations et blesse gravement les personnes, rendant difficile le rétablissement de nouvelles relations saines. La plupart des victimes sont utilisées à des fins d'exploitation sexuelle et de travail forcé. La traite des êtres humains constituant un crime transfrontalier, la lutte contre ce phénomène nécessite une coopération internationale. L'ECPM est très favorable au modèle nordique qui décriminalise la victime et criminalise le client et le trafiquant, car c'est le moyen le plus efficace de mettre fin à la traite des êtres humains et à la prostitution (forcée). La traite des êtres humains est l'industrie criminelle qui connaît la croissance la plus rapide au monde : selon les estimations globales de l'Organisation internationale du travail, 50 millions de personnes dans le monde ont été victimes de l'esclavage moderne en 2021, dont près de 28 millions dans le cadre du travail forcé et 22 millions dans le cadre du mariage forcé.<sup>19</sup>

### TRAVAIL FORCÉ

Sur les 27,6 millions de personnes contraintes au travail forcé, 17,3 millions sont exploitées dans le secteur privé, 6,3 millions dans le cadre d'une exploitation sexuelle commerciale forcée et 3,9 millions dans le cadre d'un travail forcé imposé par l'État. Le travail forcé est très répandu dans l'agriculture, l'hôtellerie, l'industrie de l'habillement et le travail domestique (nounou, fille au pair). Il est fort probable que nous ayons tous mangé de la nourriture ou que nous ayons en notre possession des vêtements produits par des travailleurs réduits en esclavage.

En Europe, on observe un phénomène de personnes originaires d'Europe de l'Est qui se rendent dans les pays riches pour y travailler et qui sont exploitées (travailleurs domestiques, agricoles et du bâtiment en particulier). Un rapport adopté (2017)<sup>20</sup> par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a mis en lumière la question des travailleurs domestiques en Europe occidentale. Les conditions problématiques sont exacerbées par les différences entre les législations des États membres et l'absence d'un règlement à l'échelle européenne en la matière. Ils doivent souvent travailler de longues heures pour de faibles salaires et vivent dans des conditions inadaptées. Ceux qui viennent de pays extérieurs à l'UE sont dans une situation encore

<sup>19</sup> <https://www.ilo.org/global/topics/forced-labour/lang--en/index.htm>

<sup>20</sup> <https://pace.coe.int/en/files/23682>

pire en raison des politiques d'immigration restrictives basées sur le parrainage, qui lient leurs visas à leurs employeurs. En conséquence, les employeurs contrôlent le statut d'immigration des travailleurs et leur capacité à changer d'emploi, et parfois même si le travailleur peut retourner dans son pays d'origine. Le nombre record de réfugiés qui affluent en Europe (les Ukrainiens, tout récemment, et les personnes originaires du Moyen-Orient il y a huit ans) risquent d'être exploités par des trafiquants, les enfants étant particulièrement vulnérables.

L'ECPM estime que les efforts de prévention et de lutte contre le travail forcé doivent viser tous les maillons de la chaîne d'approvisionnement, en particulier dans les secteurs où le risque d'exploitation est élevé. Toutes les entreprises, qu'elles opèrent dans un pays européen ou à l'échelle transnationale et quel que soit l'endroit où l'abus a lieu, devraient être tenues pour responsables conformément aux principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme.<sup>21</sup> En coopération avec les États membres, l'UE pourrait dresser une liste des entreprises qui ne respectent pas la législation contre le travail forcé. Si leur non-respect est systématique, elles pourraient se voir imposer une interdiction du commerce de leurs produits à l'échelle de l'UE.

Au niveau de l'UE, la proposition de directive sur le devoir de diligence des entreprises en matière de développement durable<sup>22</sup> devrait être renforcée afin d'inclure également les entreprises en aval. Les grandes entreprises de l'UE (les PME sont exclues) seraient tenues d'obtenir des garanties contractuelles de la part de leurs partenaires directs et indirects qu'aucun travail forcé n'a été utilisé dans la chaîne d'approvisionnement. Ces assurances contractuelles doivent être accompagnées de mesures appropriées pour vérifier leur respect. L'UE devrait également mettre en place une plateforme et coordonner l'échange et la coopération internationale sur la base de l'expertise de l'OIT et du Conseil de l'Europe, en vue de partager les meilleures pratiques pour garantir un travail décent aux travailleurs domestiques.

En ce qui concerne les travailleurs domestiques originaires des pays d'Europe de l'Est, les États membres de l'UE devraient s'efforcer de mettre en place des mécanismes de plainte abordables et facilement accessibles, en tenant compte des besoins des travailleurs domestiques. En outre, des incitations et des procédures simplifiées doivent être mis en place pour les ménages, ce qui leur permettra de formaliser l'emploi des travailleurs domestiques. Les chèques-emploi qui ont déjà été introduits dans plusieurs États membres en sont un exemple.

## EXPLOITATION SEXUELLE

Selon le quatrième rapport de la Commission européenne<sup>23</sup> (2022) sur les progrès réalisés dans la lutte contre la traite des êtres humains, l'exploitation sexuelle reste l'objectif le plus courant de la traite dans l'UE. Près des trois quarts des victimes dans l'UE sont des femmes (femmes et filles), principalement victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle. Le rapport mondial sur la traite des personnes de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime, publié en 2020<sup>24</sup>, confirme les conclusions du rapport de la Commission à l'échelle mondiale.

Il existe différentes approches législatives de la prostitution en Europe. Dans certains pays européens, la prostitution est légalisée et réglementée (Autriche, Allemagne, Grèce, Hongrie, Lettonie et Pays-Bas), tandis que dans d'autres, elle est légale mais non réglementée (Belgique, Bulgarie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, Italie, Luxembourg, Malte,

---

<sup>21</sup> [www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/GuidingPrinciplesBusinessHR\\_EN.pdf](http://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/GuidingPrinciplesBusinessHR_EN.pdf)

<sup>22</sup> [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip\\_22\\_1145](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_22_1145)

<sup>23</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52022DC0736>

<sup>24</sup> <https://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/glotip-2020.html>

Pologne, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Espagne). Un deuxième modèle est celui de l'interdiction, soit en punissant la personne prostituée (Croatie, Roumanie), soit en punissant le client (France, Irlande, Suède), soit les deux (Lituanie).<sup>25</sup> Le modèle pratiqué en France, en Irlande et en Suède rend l'achat de services sexuels illégal, mais des mesures de protection sont mises en place pour les personnes qui vendent ces services ; c'est ce qu'on appelle le modèle nordique et c'est une approche que l'ECPM considère comme bénéfique. Nous fondons notre position sur des études à long terme et des analyses de données provenant de pays qui ont décriminalisé la prostitution (Pays-Bas, Allemagne) et qui ont montré que (1) les femmes continuaient à être en danger et dans des situations dangereuses<sup>26</sup> et (2) que le trafic d'êtres humains augmentait.<sup>27</sup> En revanche, les pays qui ont suivi le modèle nordique (Suède<sup>28</sup>) ont enregistré une baisse de la demande de services sexuels sur une décennie et la législation a eu un effet dissuasif sur les trafiquants d'êtres humains.

Nous saluons et soutenons le récent rapport adopté par le Parlement européen en septembre 2023<sup>29</sup> qui souligne certains résultats positifs de la mise en œuvre du modèle nordique et admet en même temps que cette approche "*n'est pas une solution universelle pour réduire la demande*". Il a également souligné l'insuffisance du budget alloué aux programmes de sortie qui, dans certains pays (comme la France), accroît les dangers pour les personnes piégées dans la prostitution et rend leur sortie plus difficile. Nous appelons les gouvernements et les agences publiques des États membres à impliquer tous les acteurs de la société civile et à faire de la mise en place de programmes de sortie solides et bien financés une priorité.

Le rapport de l'APCE<sup>30</sup>, adopté en 2014 et intitulé "*Prostitution, traite et esclavage moderne en Europe*", en plus de soutenir le modèle nordique, les programmes de sortie et l'assistance juridique complète, a également appelé à l'interdiction des publicités pour les services sexuels, y compris les formes de publicité déguisée. Nous soutenons pleinement ce rapport et appelons les États membres de l'UE à adopter et à mettre en œuvre ses recommandations.

Le texte législatif le plus important reste la directive 2011/36/UE sur la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains.<sup>31</sup> Cette directive exige des États membres qu'ils criminalisent l'utilisation de services sexuels s'ils savent que la personne est victime de la traite des êtres humains. En décembre 2022, la Commission européenne a publié une proposition de révision<sup>32</sup> de la directive de 2011 qui devra être approuvée par le Parlement et le Conseil. La formulation actualisée invite les États membres à ériger en infraction pénale l'utilisation de services sexuels fournis par des personnes exploitées. Nous saluons cette nouvelle formulation et invitons les États membres à la mettre en œuvre.

En outre, nous encourageons les États membres à intensifier les programmes de sensibilisation dans les médias et les écoles et à travailler à l'élimination de la stigmatisation et de la honte pour les victimes

Enfin, les États membres devraient renforcer les cadres existants pour identifier et orienter les victimes potentielles de la traite et veiller à ce qu'elles reçoivent le soutien nécessaire

---

<sup>25</sup>[https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2021/695394/IPOL\\_STU\(2021\)695394\\_FR](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2021/695394/IPOL_STU(2021)695394_FR).

<sup>26</sup><https://endsexualexploitation.org/articles/the-failure-of-legalization-of-prostitution-in-the-netherlands/> ;  
<https://www.cahrv.uni-osnabrueck.de/reddot/BroschuereProstGenglisich.pdf>

<sup>27</sup>[https://eprints.lse.ac.uk/45198/1/Neumayer\\_Legalized\\_Prostitution\\_Increase\\_2012.pdf](https://eprints.lse.ac.uk/45198/1/Neumayer_Legalized_Prostitution_Increase_2012.pdf)

<sup>28</sup>[https://childhub.org/sites/default/files/library/attachments/1049\\_swedish\\_prostitution\\_summary\\_original.pdf](https://childhub.org/sites/default/files/library/attachments/1049_swedish_prostitution_summary_original.pdf)

<sup>29</sup>[https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2023-0328\\_EN.html](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2023-0328_EN.html)

<sup>30</sup><https://pace.coe.int/pdf/87d846fdefbe14cf7cdd6b0e5df435981c4734e623d9cc6d3957000e53bcc386/res.%201983.pdf>

<sup>31</sup><https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:101:0001:0011:en:PDF>

<sup>32</sup><https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A52022PC0732>

(mécanismes nationaux d'orientation) conformément aux recommandations<sup>33</sup> de l'OSCE et à la directive européenne relative à la lutte contre la traite des êtres humains

---

<sup>33</sup> <https://www.osce.org/odihr/510014>



## REFORME DE L'UNION EUROPEENNE

### Résumé

- L'ECPM demande que l'Union européenne réduise son rôle de directive et agisse davantage comme un facilitateur entre des États membres forts et souverains. Nous souhaitons une réduction de la bureaucratie et l'élimination des agences redondantes ou inutiles.
- Nous refusons l'uniformité et la transformation de l'UE en un super-État ; nous proposons au contraire un modèle confédéral.

L'ECPM considère l'UE comme un instrument de paix, tel que les pères fondateurs l'ont envisagé (voir le Traité de Paris).<sup>34</sup> En tant que tel, nous défendons fermement le principe de subsidiarité inscrit dans les traités de l'UE ; nous pensons que les institutions de l'UE devraient conserver un rôle de coordination, tandis que les gouvernements nationaux jouissent d'un plein pouvoir de décision sur les questions relevant de la compétence nationale.

### ROLE DE L'UE

Nous pensons qu'une Union européenne moins directive et plus facilitatrice sera plus bénéfique pour les citoyens de l'UE et constituera un argument efficace contre les sentiments destructeurs de l'extrême droite. Pour beaucoup, l'UE s'est emparée d'un pouvoir et d'une autorité qui ne lui appartiennent pas et a utilisé ce pouvoir pour imposer sa volonté et son idéologie aux États membres. L'ECPM critique le droit d'initiative de la Commission européenne, qui conduit à l'imposition de règlements et de directives aux États membres par des bureaucrates non élus, des actes législatifs qui vont souvent plus loin que les traités fondateurs ne le prévoyaient. Nous plaidons également en faveur de l'allongement de la durée des débats au Parlement européen sur les questions importantes, afin que les représentants des citoyens puissent réellement influencer le processus législatif. L'ECPM suggère de revoir périodiquement les directives et règlements de l'UE et de décider s'ils doivent être maintenus, amendés ou supprimés ; les législations redondantes ou inefficaces devraient être éliminées. De même, les entités ou agences européennes qui n'ont pas de valeur ajoutée et qui opèrent en dehors des compétences de l'UE ou qui empiètent sur les compétences nationales devraient être éliminées. Les critères pour les agences européennes devraient être la subsidiarité, l'économie et la coopération paneuropéenne. En général, l'ECPM souhaite plus de transparence sur la manière dont les budgets de l'UE sont dépensés pour des projets dans les États membres car, trop souvent, des erreurs flagrantes d'utilisation sont mises en évidence.

L'ECPM reconnaît le rôle important de l'UE dans la lutte contre le blanchiment d'argent et l'évasion fiscale. Nous considérons que l'UE a un rôle clair à jouer pour empêcher les multinationales de monter les États membres les uns contre les autres. Des règles transparentes et équitables, ainsi qu'un contrôle rigoureux par les institutions européennes, sont essentiels.

### REPRESENTATION DES CITOYENS DANS L'UE

Nous plaidons pour des États membres souverains et autonomes et pour que les institutions de l'Union européenne respectent strictement le principe de subsidiarité. Nous pensons qu'il faut rendre plus de contrôle aux parlements nationaux, ce qui accroîtrait également leur

<sup>34</sup> <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:11951K:EN:PDF>

responsabilité. Les citoyens seraient moins sceptiques à l'égard de Bruxelles s'ils avaient le sentiment que leurs représentants et leurs gouvernements jouent un rôle plus important et que la prise de décision est plus proche d'eux. L'ECPM s'engage à renforcer le rôle du Parlement européen en tant que représentation élue directe et la plus proportionnée des citoyens européens.

En outre, l'ECPM soutient le processus de Spitzenkandidat et se prévaut de son droit de désigner un candidat pour les élections parlementaires européennes de 2024. En désignant un candidat, l'ECPM s'engage à présenter ses valeurs et son programme aux citoyens européens et à soutenir la campagne de ses partis membres à travers l'Europe.

## UN NOUVEAU MODELE

L'ECPM, avec Sallux, promeut une *"Europe confédérale qui n'est ni un retrait du projet européen, ni une fuite en avant vers une intégration politique complète"*.<sup>35</sup> La diversité des économies des États membres et des groupements auxquels ils appartiennent (Schengen, union bancaire, zone euro, etc.) ne permet pas de trouver des solutions uniques. Les efforts d'uniformisation sont déplacés et risqués. Nous proposons plutôt un modèle qui offrirait plus de flexibilité. Les États membres pourraient agir plus efficacement ensemble sur les questions de divergence économique si leurs économies sont plus similaires et leurs préférences moins opposées. Les États formant des groupes plus restreints autour d'une question, d'une priorité ou d'un contexte commun - comme le groupe de Visegrad 4, le Benelux ou le groupe balte - pourraient être un exemple d'une meilleure coopération.

En ce qui concerne l'élargissement de l'UE, nous affirmons que seuls les pays qui respectent pleinement les critères de Copenhague<sup>36</sup> peuvent devenir membres de l'UE. Des formes de partenariat peuvent être envisagées avec d'autres pays tiers, pour autant que les droits de l'homme et les libertés fondamentales soient respectés. Nous sommes fermement opposés à l'adhésion de la Turquie à l'UE, car ce pays ne satisfait pas aux critères politiques, tels que le respect des droits de l'homme, de l'État de droit, de la démocratie et de la protection des minorités.

---

<sup>35</sup> <https://sallux.eu/products/confederal-europe.html>

<sup>36</sup> [https://neighbourhood-enlargement.ec.europa.eu/enlargement-policy/glossary/accession-criteria\\_en](https://neighbourhood-enlargement.ec.europa.eu/enlargement-policy/glossary/accession-criteria_en)

## HONORER LES RACINES CHRETIENNES DE L 'UE

### Résumé

- L'ECPM estime que les valeurs chrétiennes - liberté, vérité, solidarité, dignité humaine - qui ont été à l'origine de la fondation de l'Union européenne doivent être reconnues et appréciées ; elles sont toujours pertinentes et utiles aujourd'hui.
- Nous défendons la liberté de religion ou de croyance de tous les individus, y compris le droit de pratiquer un culte public, de porter des symboles religieux et d'enseigner la foi à leurs enfants. Nous soutenons les centaines de millions de chrétiens persécutés dans le monde et défendons leur droit à participer pleinement à la vie publique.
- Nous plaçons pour que le respect de la liberté de religion soit ajouté aux priorités des affaires étrangères et pour que le rôle de l'Envoyé Spécial soit renforcé.
- L'ECPM condamne l'augmentation des discriminations et des violations de la liberté de conscience des chrétiens en Europe et l'absence d'aménagements raisonnables ou d'espace pour l'objection de conscience.

Nous pensons que les enseignements clés du christianisme tels que la liberté, l'amour, la vérité, la réconciliation, la dignité humaine et la solidarité sont des concepts pertinents et utiles pour la société d'aujourd'hui. Derrière nos systèmes judiciaires, derrière les droits et libertés fondamentaux auxquels nous attachons une grande importance en Europe, se trouvent les enseignements de Jésus, les idées de Dieu sur le Bien et le Mal. Nous apprécions la vie parce que nous la considérons comme un don de Dieu ; nous aimons notre prochain et défendons sa liberté d'expression (même si nous ne sommes pas d'accord) parce que nous croyons que nous avons été créés par Dieu, à sa ressemblance. Nous croyons au débat d'idées et au respect de nos adversaires politiques. Notre foi chrétienne inspire nos opinions, nos décisions et nos orientations politiques, et nous pensons qu'elle a également inspiré les pères fondateurs du projet européen. C'est une chose que l'UE devrait reconnaître et dont elle devrait être fière. Il existe aujourd'hui en Europe une pluralité de confessions et de croyances et, pour que l'Europe reste un lieu riche et pacifique, chacun doit respecter la foi et le point de vue de l'autre. Nous sommes las des idéologies laïques antireligieuses qui veulent effacer l'héritage de la pensée chrétienne et minimiser sa pertinence.

### LIBERTE DE RELIGION OU DE CONVICTION

La liberté de pensée, de conscience et de religion est le droit d'avoir des convictions religieuses, de les modifier ou de les abandonner librement, de les promouvoir et de les exprimer ouvertement, et d'attendre de l'État qu'il protège les individus dans l'exercice de leurs droits. La liberté de religion comprend également la liberté de manifester sa religion ou ses convictions par l'enseignement, le culte et l'observance. Elle comprend le droit des parents de transmettre leur éducation religieuse ou morale à leurs enfants, ainsi que le droit d'établir et de maintenir des institutions qui fonctionnent selon une éthique distincte. La liberté de religion ou de conviction est consacrée non seulement par l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'homme et l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, mais aussi par de nombreux documents nationaux, internationaux et européens.<sup>37</sup>

<sup>37</sup> [www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/Religion/RapporteursDigestFreedomReligionBelief.pdf](http://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/Religion/RapporteursDigestFreedomReligionBelief.pdf)

## LIBERTE DE RELIGION DANS LE MONDE

La liberté de religion ou de conviction connaît des tendances inquiétantes et de nombreuses menaces dans le monde entier. Aujourd'hui, plus de 360 millions de chrétiens subissent des niveaux élevés de persécution et de discrimination en raison de leur foi. Le dernier rapport de Portes Ouvertes International montre que, dans le monde, un chrétien sur sept subit des niveaux élevés de persécution ou de discrimination. En Afrique, ce chiffre est de 1 sur 5, en Asie de 2 sur 5 et en Amérique latine de 1 sur 15.<sup>38</sup> Diverses résolutions et rapports du Parlement européen et de l'APCE ont condamné la persécution et le meurtre de chrétiens par des groupes terroristes tels qu'ISIS.<sup>39</sup>

Outre les chrétiens, les membres de toutes les grandes religions du monde sont confrontés à la discrimination et à la persécution.<sup>40</sup> L'ECPM estime que nous devons promouvoir la liberté de religion ou de conviction comme un droit pour chacun, quelles que soient ses croyances religieuses. Cela s'applique aux croyants de toutes les religions, à condition qu'ils respectent également la pluralité religieuse et le droit de tous les individus à choisir une croyance religieuse, mais aussi à ne pas avoir de religion du tout.

À la suite de la pression du Parlement européen et de la société civile, le Conseil de l'UE a adopté en 2013 plusieurs lignes directrices<sup>41</sup> sur la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction. Dans ces lignes directrices, le Conseil de l'UE reconnaît que la protection de la liberté de religion ou de conviction contribue "à la *démocratie, à l'État de droit, au développement, à la paix et à la stabilité*". Il a également indiqué que la violence religieuse ou les obstacles à la liberté de religion étaient souvent des indicateurs précoces d'un conflit potentiel. Bien que ces lignes directrices constituent une étape positive, leur mise en œuvre et leur évaluation font défaut, comme le souligne l'Intergroupe du Parlement européen sur la liberté de religion ou de conviction et la tolérance religieuse dans son dernier rapport.<sup>42</sup> L'ECPM soutient les lignes directrices et insiste sur leur mise en œuvre et leur évaluation.

Une autre mesure prise par les institutions européennes a été de créer le poste d'Envoyé Spécial pour la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction à l'extérieur de l'Union européenne. Nous pensons que ce poste, s'il est doté des moyens nécessaires et d'un financement adéquat, peut être utilisé pour obtenir des résultats tangibles (par exemple, une influence positive dans le cas d'Asia Bibi) et pour montrer l'engagement de l'UE en faveur d'une coexistence pacifique et d'un pluralisme religieux. Nous demandons à la Commission européenne de renforcer le mandat de l'Envoyé Spécial, comme le souligne une résolution du Parlement européen adoptée en janvier 2019.<sup>43</sup>

## LIBERTE DE RELIGION EN EUROPE

Dans le même temps, la liberté de religion ou de conviction ainsi que la liberté de conscience font l'objet de nombreux défis en Europe. Ces dernières années, l'UE a tenté d'élargir le champ

---

<sup>38</sup> <https://www.opendoors.org/en-US/persecution/countries/>

<sup>39</sup> [https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2014-0027\\_EN.html](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2014-0027_EN.html),  
[https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2016-0051\\_EN.html](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2016-0051_EN.html),  
<https://pace.coe.int/en/files/12626#trace-1>, <https://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-en.asp?fileid=24014&lang=en>,

<sup>40</sup> <https://www.pewresearch.org/religion/2020/11/10/harassment-of-religious-groups-continues-to-be-reported-in-more-than-90-of-countries/>

<sup>41</sup> [www.eeas.europa.eu/sites/default/files/137585.pdf](http://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/137585.pdf)

<sup>42</sup> <https://www.religiousfreedom.eu/wp-content/uploads/2022/03/Intergroup-FoRB-Report-Final-2021.pdf>

<sup>43</sup> [https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2019-0013\\_EN.html](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2019-0013_EN.html)

d'application de la législation anti-discrimination en dehors du marché du travail dans une proposition de directive du Conseil relative à *"la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle"*<sup>44</sup> qui est actuellement bloquée au Conseil. Le projet de directive utilise des termes vagues et sujets à interprétation, élargit le champ d'application et renverse la charge de la preuve de l'accusateur à l'accusé. La directive entraînerait également des conséquences sur la liberté de conscience, puisqu'elle interdirait aux propriétaires d'entreprises de refuser de fournir des biens et des services à des personnes lorsque cela va à l'encontre de leurs croyances.

La résolution de l'APCE sur *"La lutte contre l'intolérance et la discrimination en Europe, en particulier à l'égard des chrétiens"*<sup>45</sup> note que l'intolérance et la discrimination fondées sur la religion ou les convictions touchent les groupes religieux minoritaires en Europe, mais aussi les personnes appartenant à des groupes religieux majoritaires. Les chrétiens d'Europe sont parfois harcelés, intimidés ou licenciés pour avoir exprimé publiquement leur foi et leurs valeurs religieuses.<sup>46</sup> La résolution appelle les États européens à *"promouvoir des accommodements raisonnables afin de permettre aux chrétiens de participer pleinement à la vie publique"*.

Dans d'autres cas, le droit des parents d'exclure leur enfant de certaines classes ou d'un cours entier qu'ils jugent contraire à leurs croyances religieuses a été limité, bien qu'il soit inscrit à l'article 18 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi qu'à l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme. Une ancienne résolution de l'APCE<sup>47</sup> mentionne les cas où des enfants appartenant à des minorités religieuses ont été retirés par des agences de protection de l'enfance.

L'ECPM est également aux côtés des médecins qui refusent de pratiquer des avortements et affirme leur droit à l'objection de conscience et à l'accommodement raisonnable. L'Etat a l'obligation de respecter la liberté de conscience car il s'agit d'un droit consacré par la législation internationale et européenne en matière de droits de l'homme. L'objection de conscience du personnel médical a également été réaffirmée dans le rapport de l'APCE sur *"Le droit à l'objection de conscience dans les soins médicaux légaux"*<sup>48</sup>.

---

<sup>44</sup> <https://www.europarl.europa.eu/legislative-train/theme-area-of-justice-and-fundamental-rights/file-anti-discrimination-directive>

<sup>45</sup> <http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-EN.asp?fileid=21549&lang=en>

<sup>46</sup> <https://www.christianpost.com/news/mp-pivi-rsnen-facing-second-trial-over-biblical-beliefs.html> ; <https://www.theguardian.com/business/2013/jan/15/landmark-victory-ba-cross-work>

<sup>47</sup> <https://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-en.asp?fileid=23719>

<sup>48</sup> <https://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-en.asp?fileid=17909>

